COMMUNE DE MONTRIOND

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

AVRIL 2006

N° de repère du plan de zonage	DESTINATION	DESIGNATION	EMPLACEMENT DETAILLE	SUPERFICIE APPROXIMATIVE	BENEFICIAIRE
1	VOIRIE	Élargissement de L.250m minimum de chaque côté de la route départementale et aménagements	Commune		Commune
2	VOIRIE	Prolongement de la voirie	L'Ely, entre les Côtes et Chez Jacquet	313 m²	Commune DA N°3
3	LOISIRS	Création d'une aire de jeux et loisirs - Aménagements des bords de Drance (VC4 - Chemin du Bas du Bourg)	Chez les Neyroz (entre le Bourg et le Bas du Bourg)	189 000 m²	Commune
4	EQUIPEMENTS	Création d'équipements publics ou privés ou non conductrices d'intérêt général	Chef-lieu	2 900 m²	Commune
5	VOIRIE	Création d'une voie de desserte secondaire	Sous le Chef-lieu	377 m²	Commune
6	VOIRIE	Création d'une voie de desserte	Sous le Chef-lieu	5 235 m²	Commune DA n°4
7	VOIRIE	Accès carrée, drainage de chaussée, mise en sécurité du carrefour	Le Tornet, rte Chez les Jacquet	61 m²	Commune
8	EQUIPEMENTS	Extension et création d'équipements publics ou privés d'intérêt général (équipements scolaires)	Pian de Montriond	4 680 m²	Commune
9	LOISIRS / EQUIPEMENTS	Création d'équipements sportifs et aménagements des bords de Drance	Le Pré - Le Bérand	39 611 m²	Commune
10	LOISIRS	Aménagement d'une aire PTT sur les bords de Drance	Le Nerray	17 490 m²	Commune
11	VOIRIE	Création d'une voie de desserte pour restaurer l'accès du hameau	La Reguetaz Sud	1 414 m²	Commune DA n°7
12	VOIRIE	Aménagement du carrefour au niveau du pont	Pont des Reguettes	5 563 m²	Commune
13	VOIRIE	Création d'une voie de desserte	Le Pâté des Granges - Les Granges	2 332 m²	Commune DA n°1
14	VOIRIE	Stockage de neige en l'hiver, stationnement journalier, éclairement nécessaire possible.	Les Lanches	341 m²	Commune
15	VOIRIE	Stockage de neige en l'hiver, stationnement journalier, éclairement nécessaire possible.	Les Granges	494 m²	Commune
16	VOIRIE	Élargissement de la voirie existante	Le Gibère	671 m²	Commune
17	VOIRIE	Stockage de neige en l'hiver, stationnement journalier, éclairement nécessaire possible.	La Norme	124 m²	Commune
18	VOIRIE	Stockage de neige en l'hiver, stationnement journalier, éclairement nécessaire possible.	Sur le Pernay	317 m²	Commune
19	VOIRIE	Création d'une voie secondaire de desserte	Le Pré	424 m²	Commune DA n°5
20	LOISIRS	Aménagement du ruisseau de la rte Pont-Le Bérand aménagement pour les activités bleu à l'eau	La Martinou, en amont et en aval	106 070 m²	Commune
21	VOIRIE	Élargissement et mise en sécurité de L.0.20	Arbère	3 813 m²	Commune
22	VOIRIE	Aire de retournement et de stationnement journalier, éclairement possible	L'Ely	940 m²	Commune
23	EQUIPEMENTS	Création d'équipements publics ou privés, d'intérêt collectif et d'intérêt général	Le Bérand	22 196 m²	Commune
24	VOIRIE	Stockage de neige en l'hiver, stationnement journalier, éclairement nécessaire possible.	Chef-lieu	306 m²	Commune
25	LOISIRS	Aménagement d'une aire PTT sur les bords de Drance	Pont des Reguettes	4 367 m²	Commune

LEGENDE :

Espaces boisés classés art. L 130.1 du code de l'urbanisme

Emplacements réservés pour services publics et installations d'intérêt général

OA N° Orientation d'aménagement voir Livret Orientations d'aménagement)

00 Numéro de l'emplacement réservé. (voir Liste des emplacements réservés)

LES ZONES

ZONES URBAINES :

UC Zone dense du centre-village

UAh Zone dense de centre de hameau

UL Zone dense du centre des Lindarêts

UHC Zone de moyenne densité (habitat individuel, individuel groupé)

UEP Zone d'équipements publics ou privés d'intérêt général

UEH Zone d'activités

ZONES À VOCATION D'URBANISATION :

AUC Zone à urbaniser (stricte)

AUHC Zone à urbaniser, densité de centre-village

AUHM Zone à urbaniser de moyenne densité (ensembles cohérents)

AUHr Zone à urbaniser de moyenne densité, dont les conditions de défrichage portent sur les conditions d'accès.

AUHr Zone à urbaniser de moyenne densité, dont les conditions de défrichage portent sur la lisibilité.

ZONES NATURELLES :

Na Zone agricole

Nb Zone naturelle et forestière

Nc Zone naturelle "gestion de l'existant"

Ne Zone Équipement culturel public (art. L.145.5 du Code de l'Urbanisme)

Nep Zone naturelle de protection des captages d'eau potable

Nzh Zone naturelle de protection des zones humides

Nsk Zone naturelle dédiée à la pratique du ski et autres activités de glisse sur neige

Nsp Zone d'accueil des activités, équipements liés à la pratique du ski

Nt Zone naturelle à vocation de sports et loisirs

LES ZONES DE RISQUES PORTEES AU P.P.R.

Zone bleue

Zone rouge

Périmètres du Droit de préemption urbain

Limite du domaine skiable au 1:20.000 du Code de l'Urbanisme

Permis de démolir : il est obligatoire pour toutes les zones.

Droit de préemption urbain ; institué par délibération du C.M. en date du 02-05-2006. La totalité des zones U et AU est soumis à régime du D.P.U. (art. R de la Loi n° 85729 du 18/07/1985 et art. 98vo de la Loi n° 2000-1208 du 13/12/2000)

Arrêté préfectoral n° 2004/2005 du 27/12/2005 ; classement de la commune en zone prioritaire dans l'évaluation du risque d'exposition au plomb.

DOCUMENTS ANNEXES A CONSULTER :

Les documents complets du P.P.R.(Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles) doivent être consultés.

Les plans de périmètres de protection des zones de captage doivent être consultés.

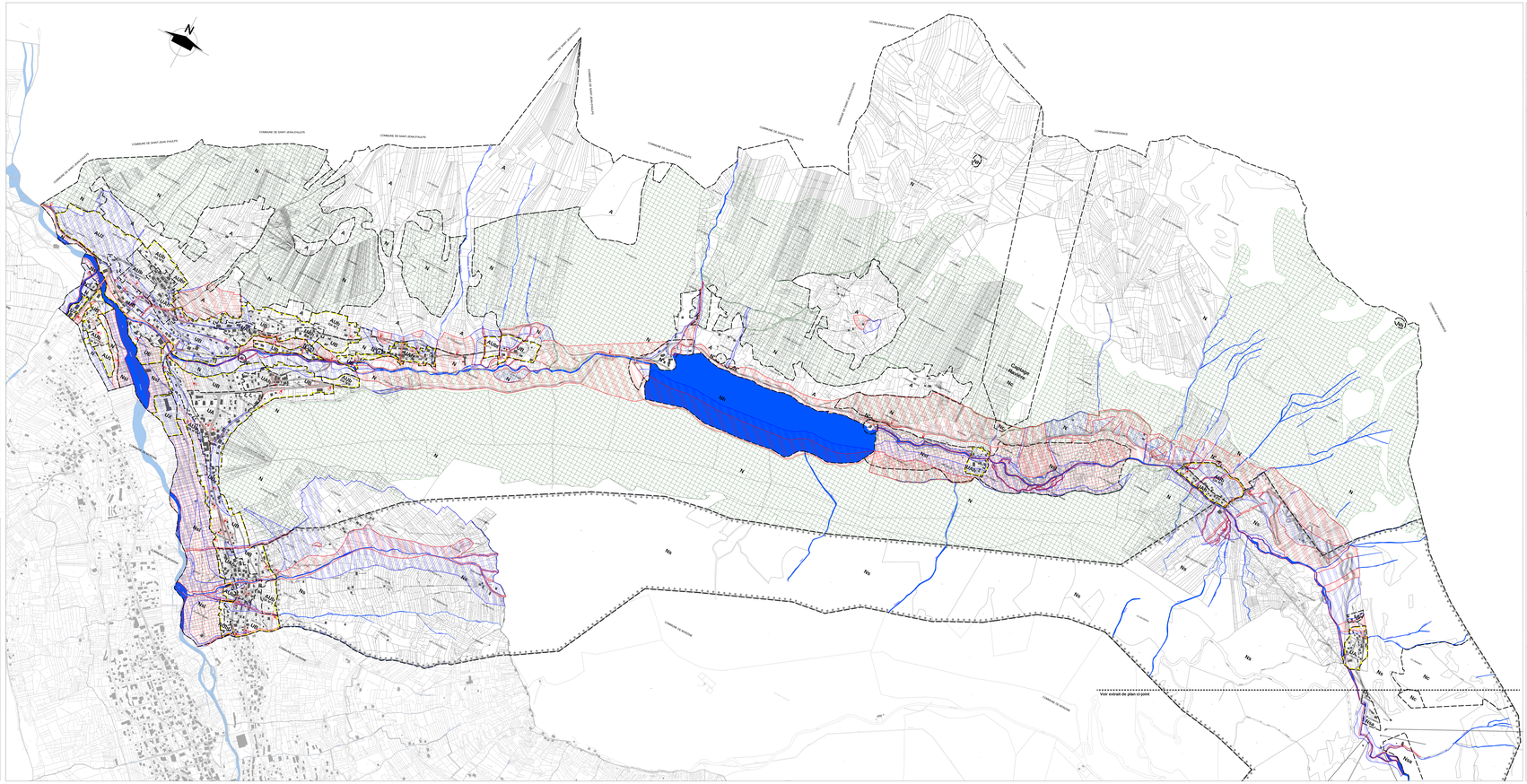

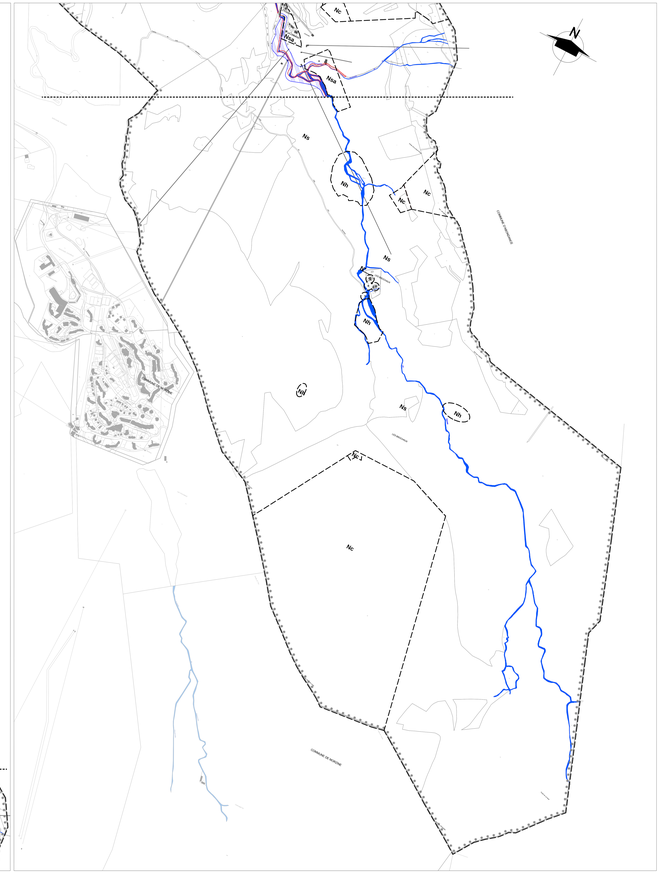

Département de la Haute Savoie

COMMUNE DE MONTRIOND

REVISION N°2 DU P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme

PLAN DE ZONAGE

1a PLAN GLOBAL DE LA COMMUNE

SEPTEMBRE 2006 **Ech : 1/5000e**

17-02-1989	APPROBATION	ELABORATION P.O.S.
25-05-1999	APPROBATION	REVISION N°1
14-05-2002	ANNULATION	JUGEMENT TRIBUNAL ADMINISTRATIF
19-03-2006	APPROBATION	REVISION GENERALE N°2

Maîtrise d'ouvrage
MAIRIE
74450 MONTRIOND

Cabinet Gilbert BOUCHET - Géomètre Expert
Cabinet Gilbert BOUCHET - Géomètre Expert
ATELIER AXE 26 , Grande Rue 74290 TALLOIRES Haute Savoie

Tél. 04 50 60 71 70
Fax. 04 50 60 71 71
E-mail : axe26@axe26.com

COMMUNE DE MONTRIOND

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

AVRIL 2006

N° DE RÉF AU PLAN	DESTINATION	DESCRIPTION	LOCALISATION SECTEUR	SUPERFICIE OU LONGUEUR APPROX.	COLLECTIVITE OU SERVICE DEMANDEUR	OA CONCERNÉE
1	VOIRIE	Elargissement de 1,25m minimum de chaque côté de toutes les voies communales et départementales	Commune		Commune	
2	VOIRIE	Prolongement de la voirie	L'Élé, entre les Câties et Chez Jacquet	313 m^2	Commune	OA N°3
3	LOISIRS	Création d'une zone sports et loisirs. Aménagements des bords de Dranse (VTT, parcours sportif)	Chez les Neuraz jusqu'en dessous du Chef-lieu	189 095 m^2	Commune	
4	ÉQUIPEMENTS	Création d'équipements publics ou privés ou de constructions d'intérêt général	Chef-lieu	3 993 m^2	Commune	
5	VOIRIE	Création d'une voie de desserte secondaire	Sous le Chef-lieu	577 m^2	Commune	
6	VOIRIE	Création d'une voie de desserte	Sous le Chef-lieu	5 295 m^2	Commune	OA n°4
7	VOIRIE - ÉQUIPEMENTS	Accès carrière, stockage de matériaux nobles en été et de neige en hiver.	Le Tannet Les Greffiers	61 m^2	Commune	
8	ÉQUIPEMENTS	Extension et création d'équipements publics ou privés d'intérêt général (équipements scolaires)	Plan de Montriond	4 685 m^2	Commune	
9	LOISIRS ÉQUIPEMENTS	Création d'équipements publics et aménagements des bords de Dranse	Le Pré - Le Béveret	20 611 m^2	Commune	
10	LOISIRS	Aménagement d'une piste VTT sur les bords de Dranse	Le Verney	21 490 m^2	Commune	
11	VOIRIE	Création d'une voie de desserte pour l'extension future du hameau	La Plagnette Sud	1 414 m^2	Commune	OA n°7
12	VOIRIE	Aménagement du carrefour au niveau du pont	Pont des Plagnettes	5 063 m^2	Commune	
13	VOIRIE	Création d'une voie de desserte	Le Mât des Granges - Sous les Buissons	3 292 m^2	Commune	OA n°2
14	VOIRIE	Stockage de neige en hiver, stationnement ponctuel, emplacement containers poubelles.	Le Lavanchy	366 m^2	Commune	
15	VOIRIE	Stockage de neige en hiver, stationnement ponctuel, emplacement containers poubelles.	Les Granges	494 m^2	Commune	
16	VOIRIE	Elargissement de la voirie existante	La Glière	871 m^2	Commune	
17	VOIRIE	Stockage de neige en hiver, stationnement ponctuel, emplacement containers poubelles.	La Ranche	504 m^2	Commune	
18	VOIRIE	Stockage de neige en hiver, stationnement ponctuel, emplacement containers poubelles.	Sur le Mornaz	327 m^2	Commune	
19	VOIRIE	Création d'une voie secondaire de desserte	Le Pas	434 m^2	Commune	OA n°1
20	LOISIRS	Aménagement du domaine de ski de fond et aménagement pour les activités liées à l'eau	Les Albertans, en amont et en aval.	298 078 m^2	Commune	
21	VOIRIE	Elargissement et mise en sécurité de la D228	Ardent	3 815 m^2	Commune	
22	VOIRIE	Aire de retournement et de stationnement ponctuel pour départ en randonnées	L'Élé	940 m^2	Commune	
23	EQUIPEMENTS	Création d'équipements publics ou privés, et/ou commerces d'intérêt général	Le Béveret	15 248 m^2	Commune	
24	VOIRIE	Stockage de neige en hiver, stationnement ponctuel, emplacement containers poubelles.	Chef-lieu	306 m^2	Commune	
25	LOISIRS	Aménagement d'une piste VTT sur les bords de Dranse	Pont des Plagnettes	4 587 m^2	Commune	

LEGENDE :

- Espaces boisés classés art. L 130.1 du code de l'urbanisme
- Emplacements réservés pour services publics et installations d'intérêt général
- **OA N°.** Orientation d'aménagement (voir Livret Orientations d'aménagement)
- **00** Numéro de l'emplacement réservé, (voir Liste des emplacements réservés)

LES ZONES

ZONES URBAINES :

- **UA** Zone dense de centre village
  - **UAh** Zone dense de centre de hameau
  - **UAL** Zone dense du centre des Lindarêts
- **UB** Zone de moyenne densité (habitat individuel, individuel groupé)
- **UE** Zone d'équipements publics ou privés d'intérêt général
- **UX** Zone d'activités

ZONES À VOCATION D'URBANISATION :

- **AU** Zone à urbaniser (stricte)
- **AUa** Zone à urbaniser, densité de centre-village
- **AUb** Zone à urbaniser de moyenne densité (ensembles cohérents)
  - **AUbt** Zone à urbaniser de moyenne densité, dont les conditions de déblocage portent sur les conditions d'accès.
  - **AUbr** Zone à urbaniser de moyenne densité, dont les conditions de déblocage portent sur la totalité.

ZONES NATURELLES :

- **A** Zone agricole
- **N** Zone naturelle et forestière
- **N'** Zone naturelle "gestion de l'existant"
- **N'E** Zone Equipement culturel public (art. L.145.5 du Code de l'Urbanisme)
- **Nc** Zone naturelle de protection des captages d'eau potable
- **Nh** Zone naturelle de protection des zones humides
- **Ns** Zone naturelle dédiée à la pratique du ski et autres activités de sports d'hiver
- **Nsa** Zone d'accueil des activités, équipements liés à la pratique du ski
- **Nsl** Zone naturelle à vocation de sports et loisirs

*** Limite du domaine skiable (art. L.123-1-6° du Code de l'Urbanisme)

Permis de démolir : ***Il est obligatoire pour toutes les zones.***

Droit de préemption urbain : ***Institué par délibération du C.M. en date du 02-05-2006. La totalité des zones U et AU est soumis a régime du D.P.U. (art. 6 de la Loi n° 85729 du 18/07/1985 et art. 9bis de la Loi n° 87557 du 17/07/1987).***

Arrêté préfectoral n° 684/2055 du 27/12/2005 : ***classement de la commune en zone prioritaire dans l'évaluation du risque d'exposition au plomb.***

DOCUMENTS ANNEXES A CONSULTER :
Les documents complets du P.P.R.(Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles) doivent être consultés.
Les plans de périmètres de protection des zones de captage doivent être consultés.

Département de la Haute Savoie

COMMUNE DE MONTRIOND

REVISION N°2 DU P.L.U.
Plan Local d'Urbanisme

PLAN DE ZONAGE

PLAN N° 1b — **PLAN GLOBAL DE LA COMMUNE**

SEPTEMBRE 2006 | **Ech : 1/5000°**

17-02-1989	APPROBATION	ELABORATION P.O.S.
25-05-1999	APPROBATION	REVISION N°1
14-05-2002	ANNULATION	JUGEMENT TRIBUNAL ADMINISTRATIF
18-09-2006	APPROBATION	REVISION GENERALE N°2

ARCHITECTURE URBANISME PAYSAGISME
Pascal GIRARD — Architecte Urbaniste DUG - Plasticien en environnement DNBA
Alain VULLIEZ — Architecte Urbaniste DPLG - Expert cour d'appel de Chambery
ATELIER AXE 35 , Grande Rue 74200 THONON les bains
Tél : 04 50 26 11 87
Fax : 04 50 71 29 14
E-mail : atelier.axe@wanadoo.fr

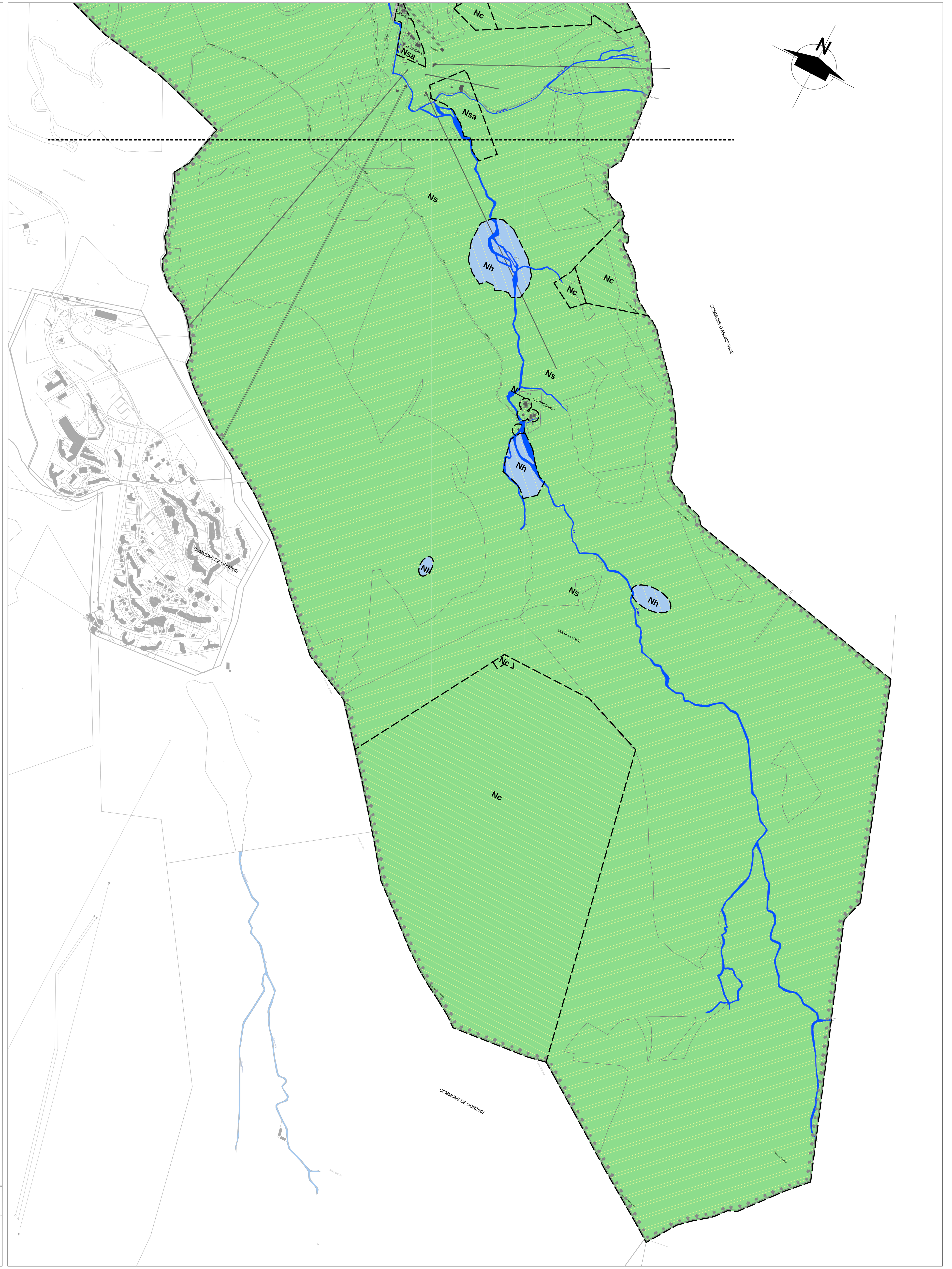

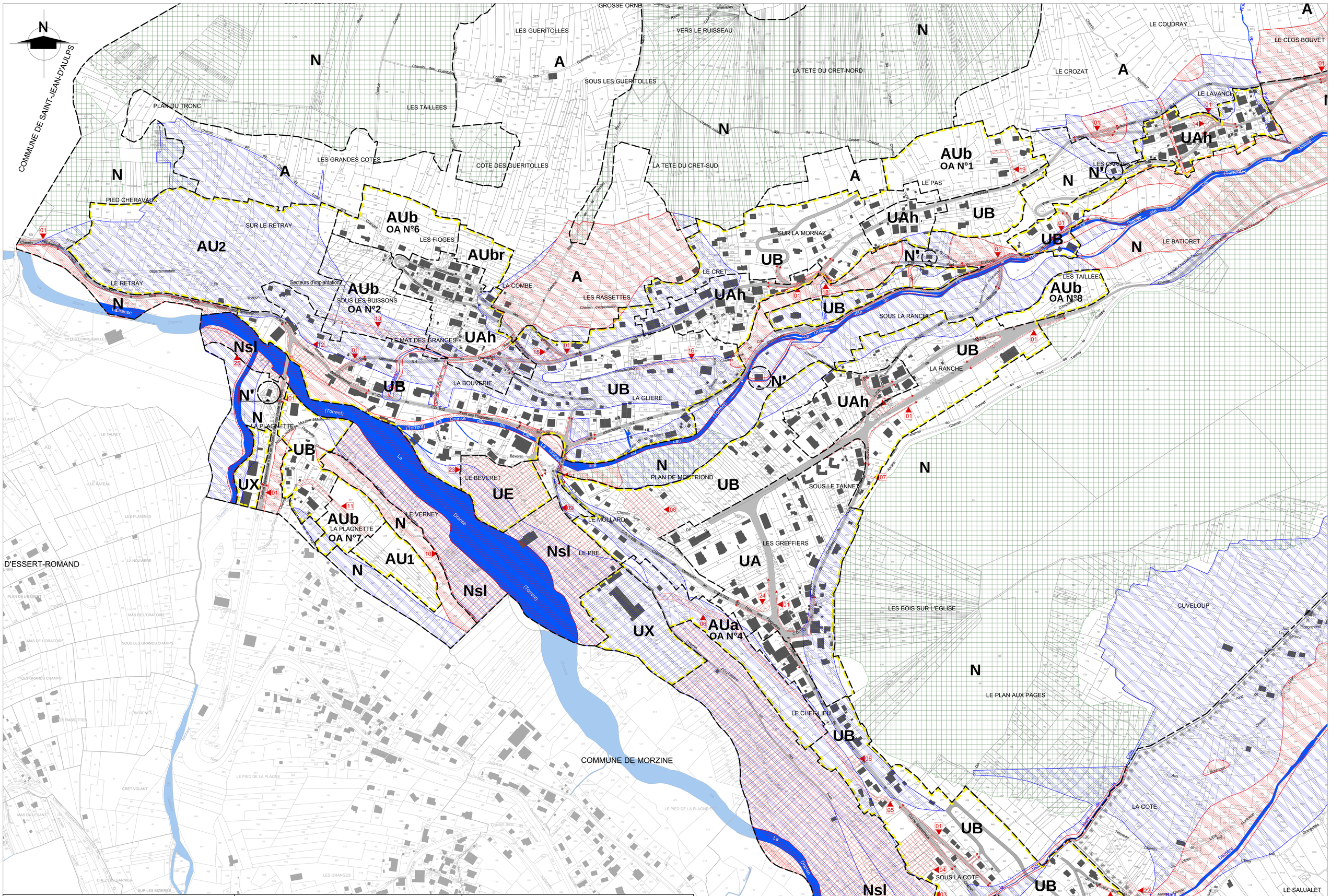

Département de la Haute Savoie

COMMUNE DE MONTRIOND

REVISION N°2 DU P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme

PLAN DE ZONAGE

PLAN N° **2a** — **SECTEUR OUEST DE LA COMMUNE CHEF LIEU ET HAMEAUX ENVIRONNANTS**

SEPTEMBRE 2006 — **Ech : 1/2000°**

17-02-1989	APPROBATION	ELABORATION P.O.S.
25-05-1999	APPROBATION	REVISION N°1
14-05-2002	ANNULATION	JUGEMENT TRIBUNAL ADMINISTRATIF
18-09-2006	APPROBATION	REVISION GENERALE N°2

ARCHITECTURE — URBANISME — PAYSAGISME

Pascal GIRARD — Architecte Urbaniste DUA - Paysagiste en environnement DNBA — Tél. : 04 50 39 11 87

Alain VULLIEZ — Architecte Urbaniste DPLG - Expert cour d'appel de Chambery — Fax : 04 50 71 28 14

ATELIER AXE — 35 , Grande Rue 74200 THONON les bains — E-mail : atelier axe@wanadoo.fr

LEGENDE :

Espaces boisés classés art. L 130.1 du code de l'urbanisme

Emplacements réservés pour services publics et installations d'intérêt général

OA N° Orientation d'aménagement *(voir Livret Orientations d'aménagement)*

00 Numéro de l'emplacement réservé, (voir Liste des emplacements réservés)

LES ZONES

ZONES URBAINES :

- **UA** Zone dense de centre village
  - **UAh** Zone dense de centre de hameau
  - **UAL** Zone dense du centre des Lindarêts
- **UB** Zone de moyenne densité (habitat individuel, individuel groupé)
- **UE** Zone d'équipements publics ou privés d'intérêt général
- **UX** Zone d'activités

ZONES À VOCATION D'URBANISATION :

- **AU** Zone à urbaniser (stricte)
- **AUa** Zone à urbaniser, densité de centre-village
- **AUb** Zone à urbaniser de moyenne densité (ensembles cohérents)
  - **AUbt** Zone à urbaniser de moyenne densité, dont les conditions de déblocage portent sur les conditions d'accès.
  - **AUbr** Zone à urbaniser de moyenne densité, dont les conditions de déblocage portent sur la totalité.

ZONES NATURELLES :

- **A** Zone agricole
- **N** Zone naturelle et forestière
- **N'** Zone naturelle "gestion de l'existant"
- **NE** Zone Equipement culturel public (art. L.145.5 du Code de l'Urbanisme)
- **NC** Zone naturelle de protection des captages d'eau potable
- **Nh** Zone naturelle de protection des zones humides
- **Ns** Zone naturelle dédiée à la pratique du ski et autres activités de sports d'hiver
- **Nsl** Zone d'accueil des activités, équipements liés à la pratique du ski
- **NSl** Zone naturelle à vocation de sports et loisirs

LES ZONES DE RISQUES PORTEES AU P.P.R.

- Zone bleue
- Zone rouge

- Périmètre du Droit de préemption urbain
- Limite du domaine skiable (art. L.123-1-6° du Code de l'Urbanisme)

Permis de démolir : Il est obligatoire pour toutes les zones.

Droit de préemption urbain : Institué par délibération du C.M. en date du 02-05-2006. La totalité des zones U et AU est soumis a régime du D.P.U. (art. 6 de la Loi n° 85729 du 18/07/1985 et art. 9bis de la Loi n° 87557 du 17/07/1987).

Arrêté préfectoral n° 684/2055 du 27/12/2005 : classement de la commune en zone prioritaire dans l'évaluation du risque d'exposition au plomb.

DOCUMENTS ANNEXES A CONSULTER :
Les documents complets du P.P.R.(Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles) doivent être consultés.
Les plans de périmètres de protection des zones de captage doivent être consultés.

COMMUNE DE MONTRIOND

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

AVRIL 2006

N° DE RÉF AU PLAN	DESTINATION	DESCRIPTION	LOCALISATION SECTEUR	SUPERFICIE OU LONGUEUR APPROX.	COLLECTIVITE OU SERVICE BENEFICIAIRE	OA CONCERNÉE
1	VOIRIE	Elargissement de 1,25m minimum de chaque côté de toutes les voies communales et départementales	Commune		Commune	
2	VOIRIE	Prolongement de la voirie	L'Ele, entre les Câties et Chez Jacquet	313 m²	Commune	OA N°3
3	LOISIRS	Création d'une zone sports et loisirs. Aménagements des bords de Dranse (VTT, parcours sportif)	Chez les Neuraz jusqu'en dessous du Chef-lieu	189 095 m²	Commune	
4	ÉQUIPEMENTS	Création d'équipements publics ou privés ou de constructions d'intérêt général	Chef-lieu	3 993 m²	Commune	
5	VOIRIE	Création d'une voie de desserte secondaire	Sous le Chef-lieu	577 m²	Commune	
6	VOIRIE	Création d'une voie de desserte	Sous le Chef-lieu	5 295 m²	Commune	OA n°4
7	VOIRIE - ÉQUIPEMENTS	Accès carrière, stockage de matériaux nobles en été et de neige en hiver.	Le Tannet Les Greffiers	61 m²	Commune	
8	ÉQUIPEMENTS	Extension et création d'équipements publics ou privés d'intérêt général (équipements scolaires)	Plan de Montriond	4 685 m²	Commune	
9	LOISIRS ÉQUIPEMENTS	Création d'équipements publics et aménagements des bords de Dranse	Le Pré - Le Béveret	20 611 m²	Commune	
10	LOISIRS	Aménagement d'une piste VTT sur les bords de Dranse	Le Verney	21 490 m²	Commune	
11	VOIRIE	Création d'une voie de desserte pour l'extension future du hameau	La Plagnette Sud	1 414 m²	Commune	OA n°7
12	VOIRIE	Aménagement du carrefour au niveau du pont.	Pont des Plagnettes	5 063 m²	Commune	
13	VOIRIE	Création d'une voie de desserte	Le Mât des Granges - Sous les Buissons	3 292 m²	Commune	OA n°2
14	VOIRIE	Stockage de neige en hiver, stationnement ponctuel, emplacement containers poubelles.	Le Lavanchy	366 m²	Commune	
15	VOIRIE	Stockage de neige en hiver, stationnement ponctuel, emplacement containers poubelles.	Les Granges	494 m²	Commune	
16	VOIRIE	Elargissement de la voirie existante	La Glière	871 m²	Commune	
17	VOIRIE	Stockage de neige en hiver, stationnement ponctuel, emplacement containers poubelles.	La Ranche	504 m²	Commune	
18	VOIRIE	Stockage de neige en hiver, stationnement ponctuel, emplacement containers poubelles.	Sur le Mornaz	327 m²	Commune	
19	VOIRIE	Création d'une voie secondaire de desserte	Le Pas	434 m²	Commune	OA n°1
20	LOISIRS	Aménagement du domaine de ski de fond et aménagement pour les activités liées à l'eau	Les Albertans, en amont et en aval.	298 078 m²	Commune	
21	VOIRIE	Elargissement et mise en sécurité de la D228	Ardent	3 815 m²	Commune	
22	VOIRIE	Aire de retournement et de stationnement ponctuel pour départ en randonnées	L'Ele	940 m²	Commune	
23	EQUIPEMENTS	Création d'équipements publics ou privés, et/ou commerces d'intérêt général	Le Béveret	15 248 m²	Commune	
24	VOIRIE	Stockage de neige en hiver, stationnement ponctuel, emplacement containers poubelles.	Chef-lieu	306 m²	Commune	
25	LOISIRS	Aménagement d'une piste VTT sur les bords de Dranse	Pont des Plagnettes	4 587 m²	Commune	

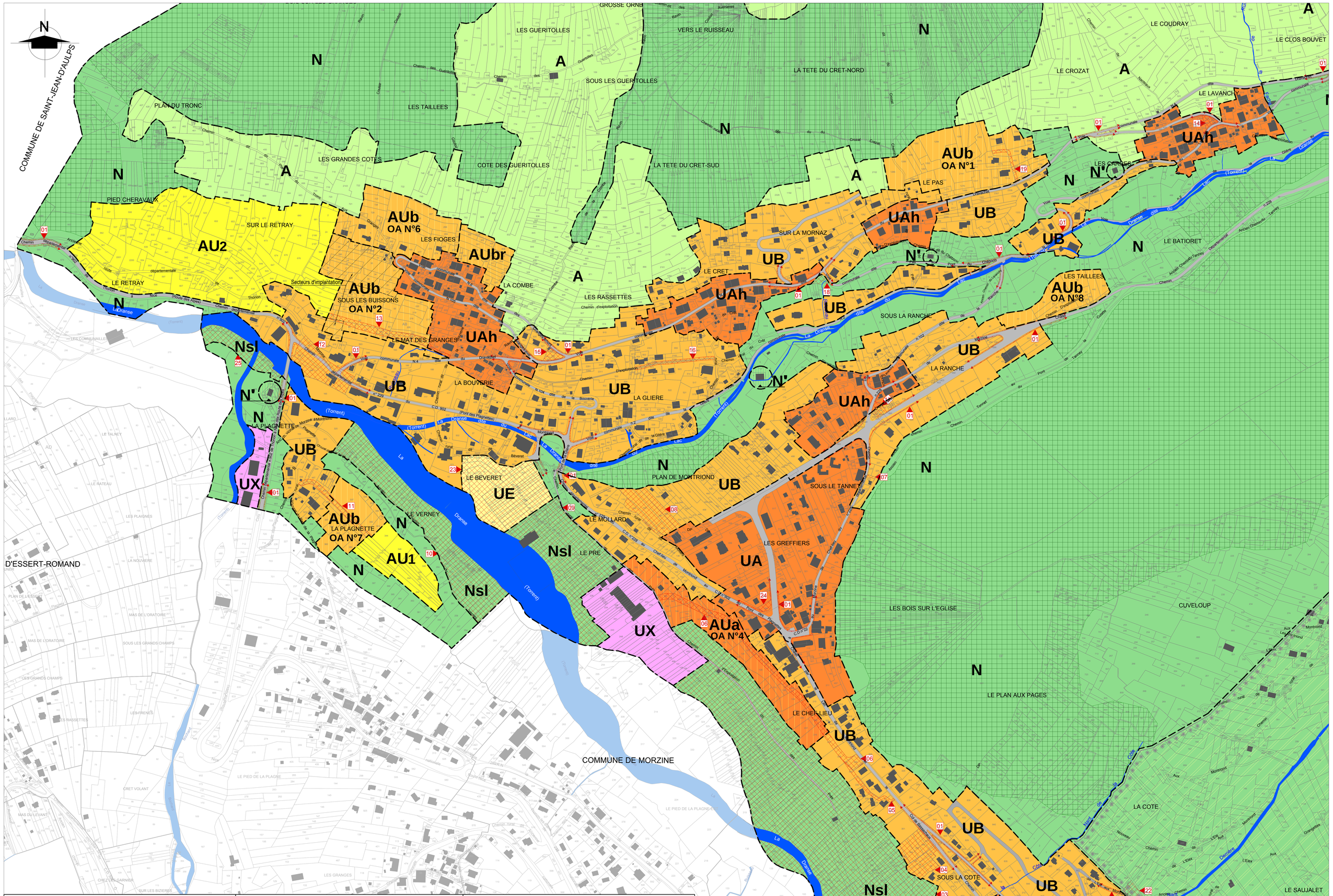

Département de la Haute Savoie COMMUNE DE MONTRIOND	REVISION N°2 DU P.L.U. Plan Local d'Urbanisme

PLAN DE ZONAGE

PLAN N° **2b** — **SECTEUR OUEST DE LA COMMUNE CHEF LIEU ET HAMEAUX ENVIRONNANTS**

SEPTEMBRE 2006 — **Ech : 1/2000°**

17-02-1989	APPROBATION	ELABORATION P.O.S.
25-05-1999	APPROBATION	REVISION N°1
14-05-2002	ANNULATION	JUGEMENT TRIBUNAL ADMINISTRATIF
18-09-2006	APPROBATION	REVISION GENERALE N°2

ARCHITECTURE — Pascal GIRARD
Alain VULLIEZ
ATELIER AXE 35 , Grande Rue 74200 THONON les bains

URBANISME — Architecte Urbaniste DUO - Plasticien en environnement DNBA
Architecte Urbaniste DPLG - Expert cour d'appel de Chambery
Tél : 04 50 26 11 67
Fax : 04 50 71 26 16
E-mail : atelier.axe@wanadoo.fr

PAYSAGISME

LEGENDE :

Espaces boisés classés art. L 130.1 du code de l'urbanisme

Emplacements réservés pour services publics et installations d'intérêt général

OA N° Orientation d'aménagement *(voir Livret Orientations d'aménagement)

00 Numéro de l'emplacement réservé, (voir Liste des emplacements réservés)

LES ZONES

ZONES URBAINES :

- **UA** Zone dense de centre village
  - **UAh** Zone dense de centre de hameau
  - **UAL** Zone dense du centre des Lindarêts
- **UB** Zone de moyenne densité (habitat individuel, individuel groupé)
- **UE** Zone d'équipements publics ou privés d'intérêt général
- **UX** Zone d'activités

ZONES À VOCATION D'URBANISATION :

- **AU** Zone à urbaniser (stricte)
- **AUa** Zone à urbaniser, densité de centre-village
- **AUb** Zone à urbaniser de moyenne densité (ensembles cohérents)
  - **AUbt** Zone à urbaniser de moyenne densité, dont les conditions de déblocage portent sur les conditions d'accès.
  - **AUbr** Zone à urbaniser de moyenne densité, dont les conditions de déblocage portent sur la totalité.

ZONES NATURELLES :

- **A** Zone agricole
- **N** Zone naturelle et forestière
- **N'** Zone naturelle "gestion de l'existant"
- **N'E** Zone Equipement culturel public (art. L.145.5 du Code de l'Urbanisme)
- **Nc** Zone naturelle de protection des captages d'eau potable
- **Nh** Zone naturelle de protection des zones humides
- **Ns** Zone naturelle dédiée à la pratique du ski et autres activités de sports d'hiver
- **Nsa** Zone d'accueil des activités, équipements liés à la pratique du ski
- **Nsl** Zone naturelle à vocation de sports et loisirs

Limite du domaine skiable (art. L.125-1-4° du Code de l'Urbanisme)

Permis de démolir : Il est obligatoire pour toutes les zones.

Droit de préemption urbain : Institué par délibération du C.M. en date du 02-05-2006. La totalité des zones U et AU est soumis a régime du D.P.U. (art. 6 de la Loi n° 85729 du 18/07/1985 et art. 9bis de la Loi n° 87557 du 17/07/1987).

Arrêté préfectoral n° 684/2055 du 27/12/2005 : classement de la commune en zone prioritaire dans l'évaluation du risque d'exposition au plomb.

DOCUMENTS ANNEXES A CONSULTER :
Les documents complets du P.P.R.(Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles) doivent être consultés.
Les plans de périmètres de protection des zones de captage doivent être consultés.

COMMUNE DE MONTRIOND

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

AVRIL 2006

N° DE RÉF AU PLAN	DESTINATION	DESCRIPTION	LOCALISATION SECTEUR	SUPERFICIE OU LONGUEUR APPROX.	COLLECTIVITE OU SERVICE DEMANDEUR	UA CONCERNÉE
1	VOIRIE	Elargissement de 1,25m minimum de chaque côté de toutes les voies communales et départementales	Commune		Commune	
2	VOIRIE	Prolongement de la voirie	L'Eté, entre les Câtes et Chez Jacquet	313 m²	Commune	OA N°3
3	LOISIRS	Création d'une zone sports et loisirs. Aménagements des bords de Dranse (VTT, parcours sportif)	Chez les Neuraz jusqu'en dessous du Chef-lieu	189 095 m²	Commune	
4	ÉQUIPEMENTS	Création d'équipements publics ou privés ou de constructions d'intérêt général	Chef-lieu	3 993 m²	Commune	
5	VOIRIE	Création d'une voie de desserte secondaire	Sous le Chef-lieu	577 m²	Commune	
6	VOIRIE	Création d'une voie de desserte	Sous le Chef-lieu	5 295 m²	Commune	OA n°4
7	VOIRIE - ÉQUIPEMENTS	Accès carrière, stockage de matériaux nobles en été et de neige en hiver.	Le Tannet Les Greffiers	61 m²	Commune	
8	ÉQUIPEMENTS	Extension et création d'équipements publics ou privés d'intérêt général (équipements scolaires)	Plan de Montriond	4 685 m²	Commune	
9	LOISIRS ÉQUIPEMENTS	Création d'équipements publics et aménagements des bords de Dranse	Le Pré - Le Béveret	20 611 m²	Commune	
10	LOISIRS	Aménagement d'une piste VTT sur les bords de Dranse	Le Verney	21 490 m²	Commune	
11	VOIRIE	Création d'une voie de desserte pour l'extension future du hameau	La Plagnette Sud	1 414 m²	Commune	OA n°7
12	VOIRIE	Aménagement du carrefour au niveau du pont	Pont des Plagnettes	5 063 m²	Commune	
13	VOIRIE	Création d'une voie de desserte	Le Mât des Granges - Sous les Buissons	3 292 m²	Commune	OA n°2
14	VOIRIE	Stockage de neige en hiver, stationnement ponctuel, emplacement containers poubelles.	Le Lavanchy	366 m²	Commune	
15	VOIRIE	Stockage de neige en hiver, stationnement ponctuel, emplacement containers poubelles.	Les Granges	494 m²	Commune	
16	VOIRIE	Elargissement de la voirie existante	La Glière	871 m²	Commune	
17	VOIRIE	Stockage de neige en hiver, stationnement ponctuel, emplacement containers poubelles.	La Ranche	504 m²	Commune	
18	VOIRIE	Stockage de neige en hiver, stationnement ponctuel, emplacement containers poubelles.	Sur le Mornaz	327 m²	Commune	
19	VOIRIE	Création d'une voie secondaire de desserte	Le Pas	434 m²	Commune	OA n°1
20	LOISIRS	Aménagement du domaine de ski de fond et aménagement pour les activités liées à l'eau	Les Albertans, en amont et en aval.	298 078 m²	Commune	
21	VOIRIE	Elargissement et mise en sécurité de la D228	Ardent	3 815 m²	Commune	
22	VOIRIE	Aire de retournement et de stationnement ponctuel pour départ en randonnées	L'Eté	940 m²	Commune	
23	EQUIPEMENTS	Création d'équipements publics ou privés, et/ou commerces d'intérêt général	Le Béveret	15 248 m²	Commune	
24	VOIRIE	Stockage de neige en hiver, stationnement ponctuel, emplacement containers poubelles.	Chef-lieu	306 m²	Commune	
25	LOISIRS	Aménagement d'une piste VTT sur les bords de Dranse	Pont des Plagnettes	4 587 m²	Commune	

LEGENDE :

Espaces boisés classés art. L 130.1 du code de l'urbanisme

Emplacements réservés pour services publics et installations d'intérêt général

OA N°. Orientation d'aménagement (voir Livret Orientations d'aménagement)

00 Numéro de l'emplacement réservé, (voir Liste des emplacements réservés)

LES ZONES

ZONES URBAINES :

- **UA** Zone dense de centre village
  - **UAh** Zone dense de centre de hameau
  - **UAL** Zone dense du centre des Lindarêts
- **UB** Zone de moyenne densité (habitat individuel, individuel groupé)
- **UE** Zone d'équipements publics ou privés d'intérêt général
- **UX** Zone d'activités

ZONES À VOCATION D'URBANISATION :

- **AU** Zone à urbaniser (stricte)
- **AUa** Zone à urbaniser, densité de centre-village
- **AUb** Zone à urbaniser de moyenne densité (ensembles cohérents)
  - **AUbt** Zone à urbaniser de moyenne densité, dont les conditions de déblocage portent sur les conditions d'accès.
  - **AUbr** Zone à urbaniser de moyenne densité, dont les conditions de déblocage portent sur la totalité.

ZONES NATURELLES :

- **A** Zone agricole
- **N** Zone naturelle et forestière
- **N'** Zone naturelle "gestion de l'existant"
- **N'E** Zone Equipement culturel public (art. L.145.5 du Code de l'Urbanisme)
- **Nc** Zone naturelle de protection des captages d'eau potable
- **Nh** Zone naturelle de protection des zones humides
- **Ns** Zone naturelle dédiée à la pratique du ski et autres activités de sports d'hiver
- **Nsa** Zone d'accueil des activités, équipements liés à la pratique du ski
- **Nsl** Zone naturelle à vocation de sports et loisirs

Limite du domaine skiable (art. L.123-1-6° du Code de l'Urbanisme)

Permis de démolir : ***Il est obligatoire pour toutes les zones.***

Droit de préemption urbain : ***Institué par délibération du C.M. en date du 02-05-2006. La totalité des zones U et AU est soumis a régime du D.P.U. (art. 6 de la Loi n° 85729 du 18/07/1985 et art. 9bis de la Loi n° 87557 du 17/07/1987).***

Arrêté préfectoral n° 684/2055 du 27/12/2005 : ***classement de la commune en zone prioritaire dans l'évaluation du risque d'exposition au plomb.***

DOCUMENTS ANNEXES A CONSULTER :
Les documents complets du P.P.R.(Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles) doivent être consultés.
Les plans de périmètres de protection des zones de captage doivent être consultés.

Département de la Haute Savoie

COMMUNE DE MONTRIOND

REVISION N°2 DU P.L.U.
Plan Local d'Urbanisme

PLAN DE ZONAGE

PLAN N° 3 — **DRAVACHET**

SEPTEMBRE 2006 — **Ech : 1/2000°**

17-02-1989	APPROBATION	ELABORATION P.O.S.
25-05-1999	APPROBATION	REVISION N°1
14-05-2002	ANNULATION	JUGEMENT TRIBUNAL ADMINISTRATIF
18-09-2006	APPROBATION	REVISION GENERALE N°2

ARCHITECTURE — Pascal GIRARD, Alain VULLIEZ
URBANISME — Architecte Urbaniste DUG - Plasticien en environnement DNBA; Architecte Urbaniste DPLG - Expert cour d'appel de Chambery
PAYSAGISME
ATELIER AXE 35, Grande Rue 74200 THONON les bains
Tél : 04 50 26 11 87
Fax : 04 50 71 29 14
E-mail : atelier.axe@wanadoo.fr

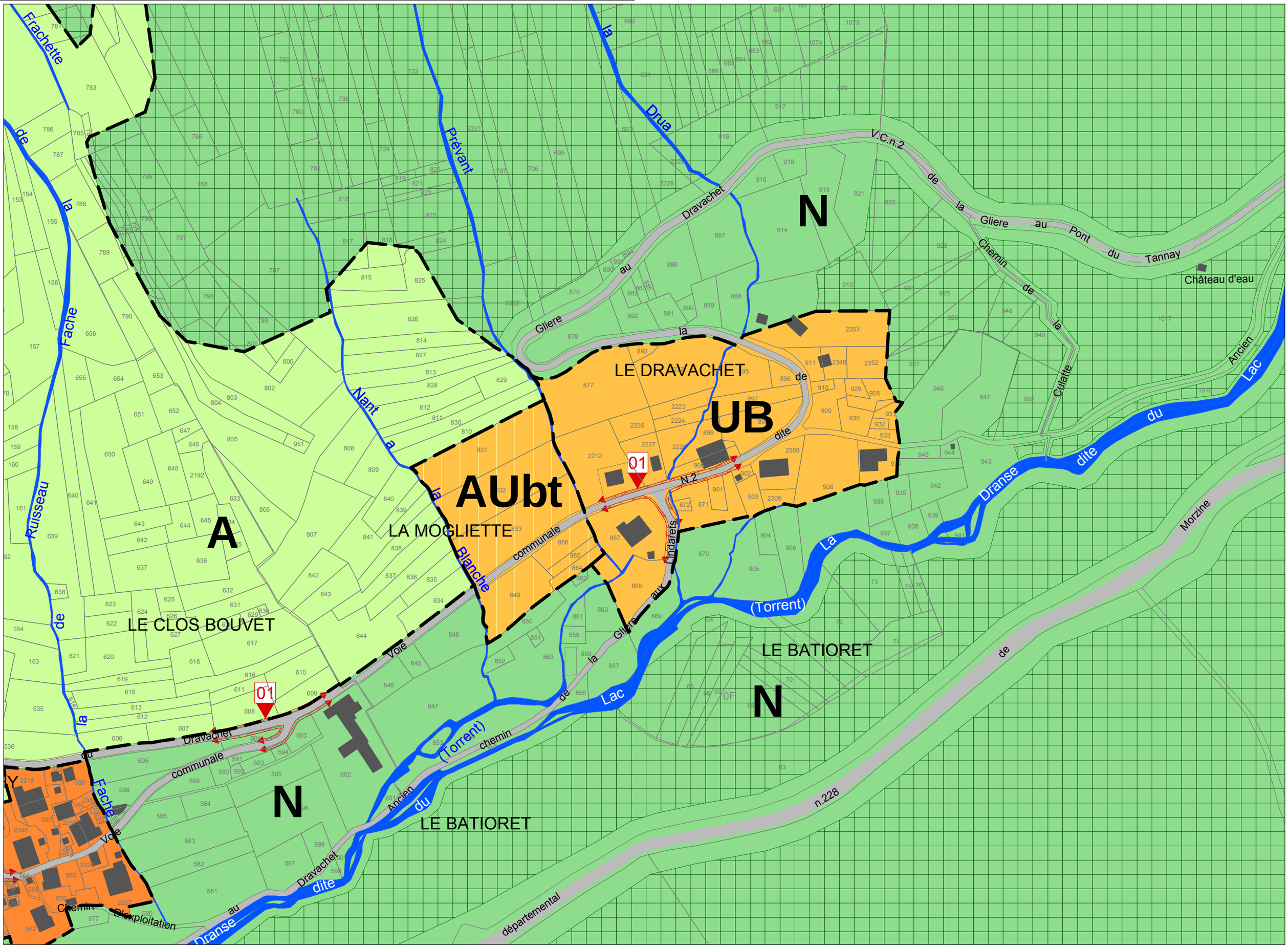

LEGENDE :

Espaces boisés classés art. L 130.1 du code de l'urbanisme

Emplacements réservés pour services publics et installations d'intérêt général

OA N°. Orientation d'aménagement (voir Livret Orientations d'aménagement)

00 Numéro de l'emplacement réservé, (voir Liste des emplacements réservés)

LES ZONES

ZONES URBAINES :

- **UA** Zone dense de centre village
  - **UAh** Zone dense de centre de hameau
  - **UAL** Zone dense du centre des Lindarêts
- **UB** Zone de moyenne densité (habitat individuel, individuel groupé)
- **UE** Zone d'équipements publics ou privés d'intérêt général
- **UX** Zone d'activités

ZONES À VOCATION D'URBANISATION :

- **AU** Zone à urbaniser (stricte)
- **AUa** Zone à urbaniser, densité de centre-village
- **AUb** Zone à urbaniser de moyenne densité (ensembles cohérents)
  - **AUbt** Zone à urbaniser de moyenne densité, dont les conditions de déblocage portent sur les conditions d'accès.
  - **AUbr** Zone à urbaniser de moyenne densité, dont les conditions de déblocage portent sur la totalité.

ZONES NATURELLES :

- **A** Zone agricole
- **N** Zone naturelle et forestière
- **N'** Zone naturelle "gestion de l'existant"
- **N'E** Zone Equipement culturel public (art. L.145.5 du Code de l'Urbanisme)
- **Nc** Zone naturelle de protection des captages d'eau potable
- **Nh** Zone naturelle de protection des zones humides
- **Ns** Zone naturelle dédiée à la pratique du ski et autres activités de sports d'hiver
- **Nsa** Zone d'accueil des activités, équipements liés à la pratique du ski
- **Nsl** Zone naturelle à vocation de sports et loisirs

Limite du domaine skiable (art. L.123-1-6° du Code de l'Urbanisme)

Permis de démolir : ***Il est obligatoire pour toutes les zones.***

Droit de préemption urbain : ***Institué par délibération du C.M. en date du 02-05-2006. La totalité des zones U et AU est soumis a régime du D.P.U. (art. 6 de la Loi n° 85729 du 18/07/1985 et art. 9bis de la Loi n° 87557 du 17/07/1987).***

Arrêté préfectoral n° 684/2055 du 27/12/2005 : ***classement de la commune en zone prioritaire dans l'évaluation du risque d'exposition au plomb.***

DOCUMENTS ANNEXES A CONSULTER :
Les documents complets du P.P.R.(Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles) doivent être consultés.
Les plans de périmètres de protection des zones de captage doivent être consultés.

Département de la Haute Savoie

COMMUNE DE MONTRIOND

REVISION N°2 DU P.L.U.
Plan Local d'Urbanisme

PLAN DE ZONAGE

PLAN N° 4 — **RIVES OUEST DU LAC DE MONTRIOND**

SEPTEMBRE 2006 — **Ech : 1/2000°**

17-02-1989	APPROBATION	ELABORATION P.O.S.
25-05-1999	APPROBATION	REVISION N°1
14-05-2002	ANNULATION	JUGEMENT TRIBUNAL ADMINISTRATIF
18-09-2006	APPROBATION	REVISION GENERALE N°2

ARCHITECTURE — Pascal GIRARD, Alain VULLIEZ
URBANISME — Architecte Urbaniste DUG - Plasticien en environnement DNBA; Architecte Urbaniste DPLG - Expert cour d'appel de Chambery
PAYSAGISME
ATELIER AXE 35 , Grande Rue 74200 THONON les bains
Tél : 04 50 26 11 87
Fax : 04 50 71 29 14
E-mail : atelier.axe@wanadoo.fr

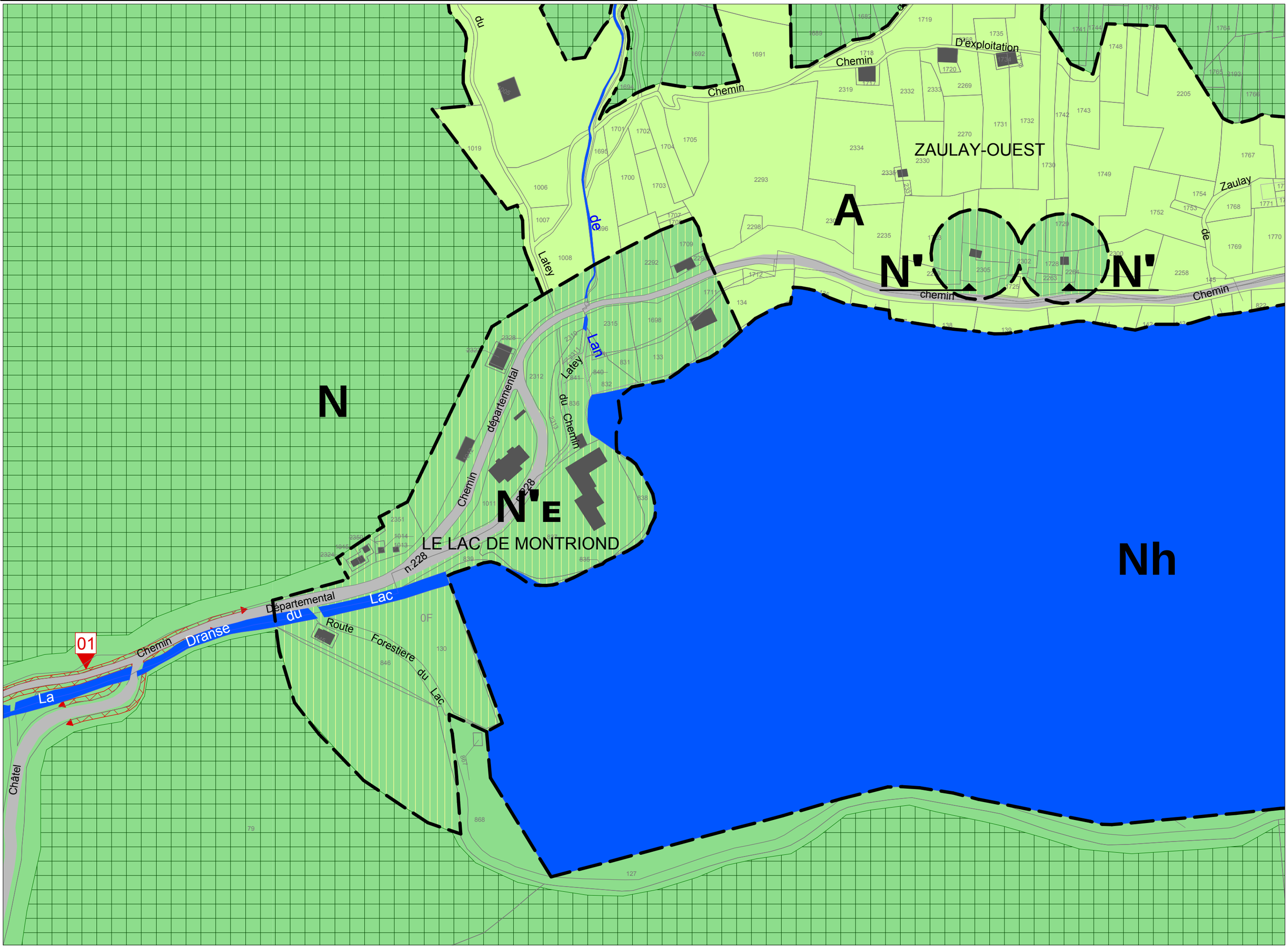

LEGENDE :

Espaces boisés classés art. L 130.1 du code de l'urbanisme

Emplacements réservés pour services publics et installations d'intérêt général

OA N°. Orientation d'aménagement (voir Livret Orientations d'aménagement)

00 Numéro de l'emplacement réservé, (voir Liste des emplacements réservés)

LES ZONES

ZONES URBAINES :

- **UA** Zone dense de centre village
  - **UAh** Zone dense de centre de hameau
  - **UAL** Zone dense du centre des Lindarêts
- **UB** Zone de moyenne densité (habitat individuel, individuel groupé)
- **UE** Zone d'équipements publics ou privés d'intérêt général
- **UX** Zone d'activités

ZONES À VOCATION D'URBANISATION :

- **AU** Zone à urbaniser (stricte)
- **AUa** Zone à urbaniser, densité de centre-village
- **AUb** Zone à urbaniser de moyenne densité (ensembles cohérents)
  - **AUbt** Zone à urbaniser de moyenne densité, dont les conditions de déblocage portent sur les conditions d'accès.
  - **AUbr** Zone à urbaniser de moyenne densité, dont les conditions de déblocage portent sur la totalité.

ZONES NATURELLES :

- **A** Zone agricole
- **N** Zone naturelle et forestière
- **N'** Zone naturelle "gestion de l'existant"
- **N'E** Zone Equipement culturel public (art. L.145.5 du Code de l'Urbanisme)
- **Nc** Zone naturelle de protection des captages d'eau potable
- **Nh** Zone naturelle de protection des zones humides
- **Ns** Zone naturelle dédiée à la pratique du ski et autres activités de sports d'hiver
  - **Nsa** Zone d'accueil des activités, équipements liés à la pratique du ski
  - **Nsl** Zone naturelle à vocation de sports et loisirs

Limite du domaine skiable (art. L.123-1-6° du Code de l'Urbanisme)

Permis de démolir : ***Il est obligatoire pour toutes les zones.***

Droit de préemption urbain : ***Institué par délibération du C.M. en date du 02-05-2006. La totalité des zones U et AU est soumis a régime du D.P.U. (art. 6 de la Loi n° 85729 du 18/07/1985 et art. 9bis de la Loi n° 87557 du 17/07/1987).***

Arrêté préfectoral n° 684/2055 du 27/12/2005 : ***classement de la commune en zone prioritaire dans l'évaluation du risque d'exposition au plomb.***

DOCUMENTS ANNEXES A CONSULTER :
Les documents complets du P.P.R.(Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles) doivent être consultés.
Les plans de périmètres de protection des zones de captage doivent être consultés.

Département de la Haute Savoie

COMMUNE DE MONTRIOND

REVISION N°2 DU P.L.U.
Plan Local d'Urbanisme

PLAN DE ZONAGE

PLAN N° 5 — **LES ALBERTANS**

SEPTEMBRE 2006 — **Ech : 1/2000°**

17-02-1989	APPROBATION	ELABORATION P.O.S.
25-05-1999	APPROBATION	REVISION N°1
14-05-2002	ANNULATION	JUGEMENT TRIBUNAL ADMINISTRATIF
18-09-2006	APPROBATION	REVISION GENERALE N°2

ARCHITECTURE — Pascal GIRARD, Alain VULLIEZ
URBANISME — Architecte Urbaniste DUG - Plasticien en environnement DNBA; Architecte Urbaniste DPLG - Expert cour d'appel de Chambery
PAYSAGISME
ATELIER AXE 35, Grande Rue 74200 THONON les bains
Tél : 04 50 26 11 87
Fax : 04 50 71 29 14
E-mail : atelier.axe@wanadoo.fr

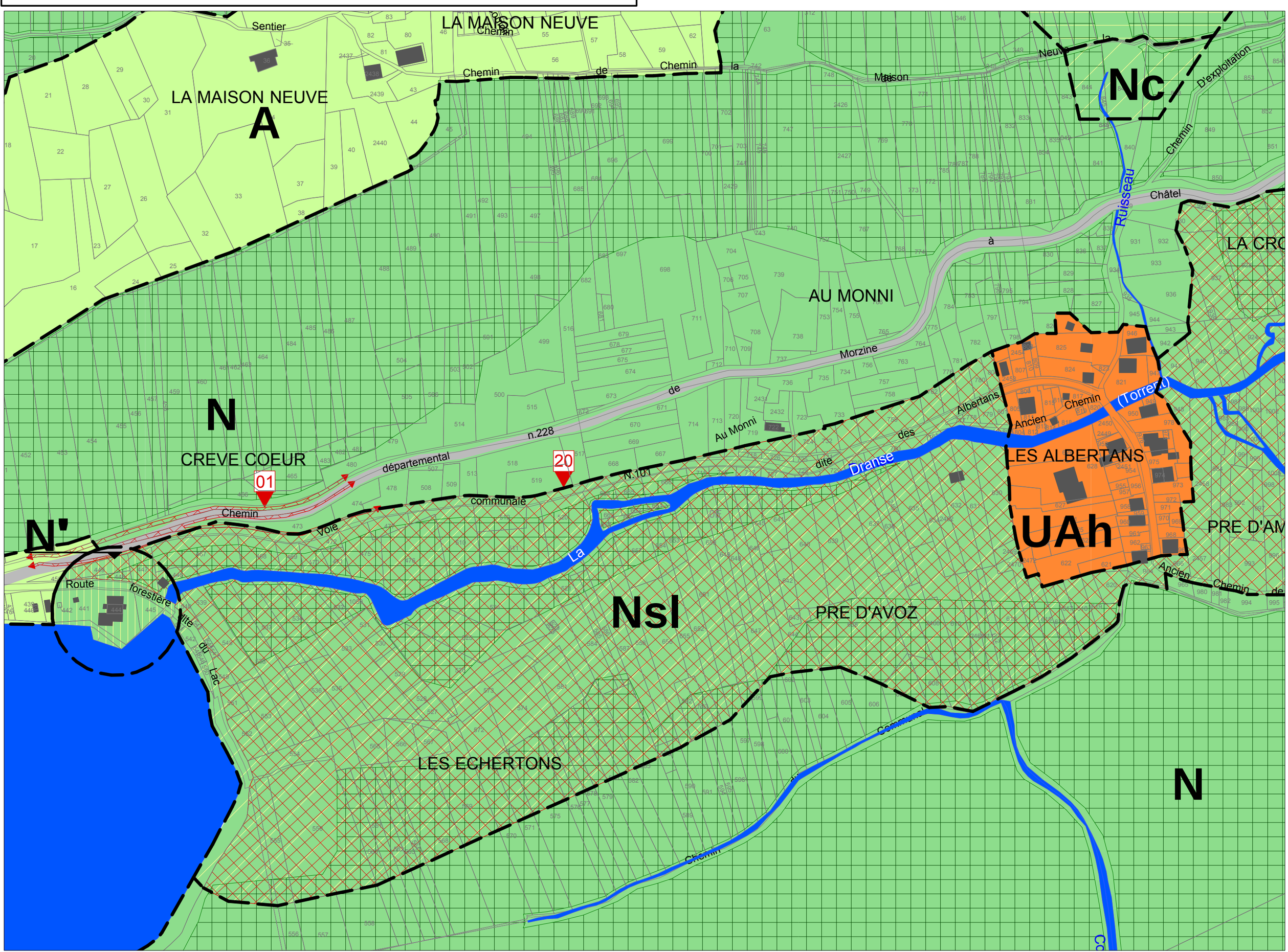

LEGENDE :

Espaces boisés classés art. L 130.1 du code de l'urbanisme

Emplacements réservés pour services publics et installations d'intérêt général

OA N°. Orientation d'aménagement (voir Livret Orientations d'aménagement)

00 Numéro de l'emplacement réservé, (voir Liste des emplacements réservés)

LES ZONES

ZONES URBAINES :

- **UA** Zone dense de centre village
  - **UAh** Zone dense de centre de hameau
  - **UAL** Zone dense du centre des Lindarêts
- **UB** Zone de moyenne densité (habitat individuel, individuel groupé)
- **UE** Zone d'équipements publics ou privés d'intérêt général
- **UX** Zone d'activités

ZONES À VOCATION D'URBANISATION :

- **AU** Zone à urbaniser (stricte)
- **AUa** Zone à urbaniser, densité de centre-village
- **AUb** Zone à urbaniser de moyenne densité (ensembles cohérents)
  - **AUbt** Zone à urbaniser de moyenne densité, dont les conditions de déblocage portent sur les conditions d'accès.
  - **AUbr** Zone à urbaniser de moyenne densité, dont les conditions de déblocage portent sur la totalité.

ZONES NATURELLES :

- **A** Zone agricole
- **N** Zone naturelle et forestière
- **N'** Zone naturelle "gestion de l'existant"
- **N'E** Zone Equipement culturel public (art. L.145.5 du Code de l'Urbanisme)
- **Nc** Zone naturelle de protection des captages d'eau potable
- **Nh** Zone naturelle de protection des zones humides
- **Ns** Zone naturelle dédiée à la pratique du ski et autres activités de sports d'hiver
- **Nsa** Zone d'accueil des activités, équipements liés à la pratique du ski
- **Nsl** Zone naturelle à vocation de sports et loisirs

Limite du domaine skiable (art. L.123-1-6° du Code de l'Urbanisme)

Permis de démolir : ***Il est obligatoire pour toutes les zones.***

Droit de préemption urbain : ***Institué par délibération du C.M. en date du 02-05-2006. La totalité des zones U et AU est soumis a régime du D.P.U. (art. 6 de la Loi n° 85729 du 18/07/1985 et art. 9bis de la Loi n° 87557 du 17/07/1987).***

Arrêté préfectoral n° 684/2055 du 27/12/2005 : ***classement de la commune en zone prioritaire dans l'évaluation du risque d'exposition au plomb.***

DOCUMENTS ANNEXES A CONSULTER :
Les documents complets du P.P.R.(Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles) doivent être consultés.
Les plans de périmètres de protection des zones de captage doivent être consultés.

Département de la Haute Savoie

COMMUNE DE MONTRIOND

REVISION N°2 DU P.L.U.
Plan Local d'Urbanisme

PLAN DE ZONAGE

PLAN N° 6 — **ARDENT**

SEPTEMBRE 2006 — **Ech : 1/2000°**

17-02-1989	APPROBATION	ELABORATION P.O.S.
25-05-1999	APPROBATION	REVISION N°1
14-05-2002	ANNULATION	JUGEMENT TRIBUNAL ADMINISTRATIF
18-09-2006	APPROBATION	REVISION GENERALE N°2

ARCHITECTURE — Pascal GIRARD, Alain VULLIEZ
URBANISME — Architecte Urbaniste DUG - Plasticien en environnement DNBA; Architecte Urbaniste DPLG - Expert cour d'appel de Chambery
PAYSAGISME
ATELIER AXE 35, Grande Rue 74200 THONON les bains
Tél : 04 50 26 11 87
Fax : 04 50 71 29 14
E-mail : atelier.axe@wanadoo.fr

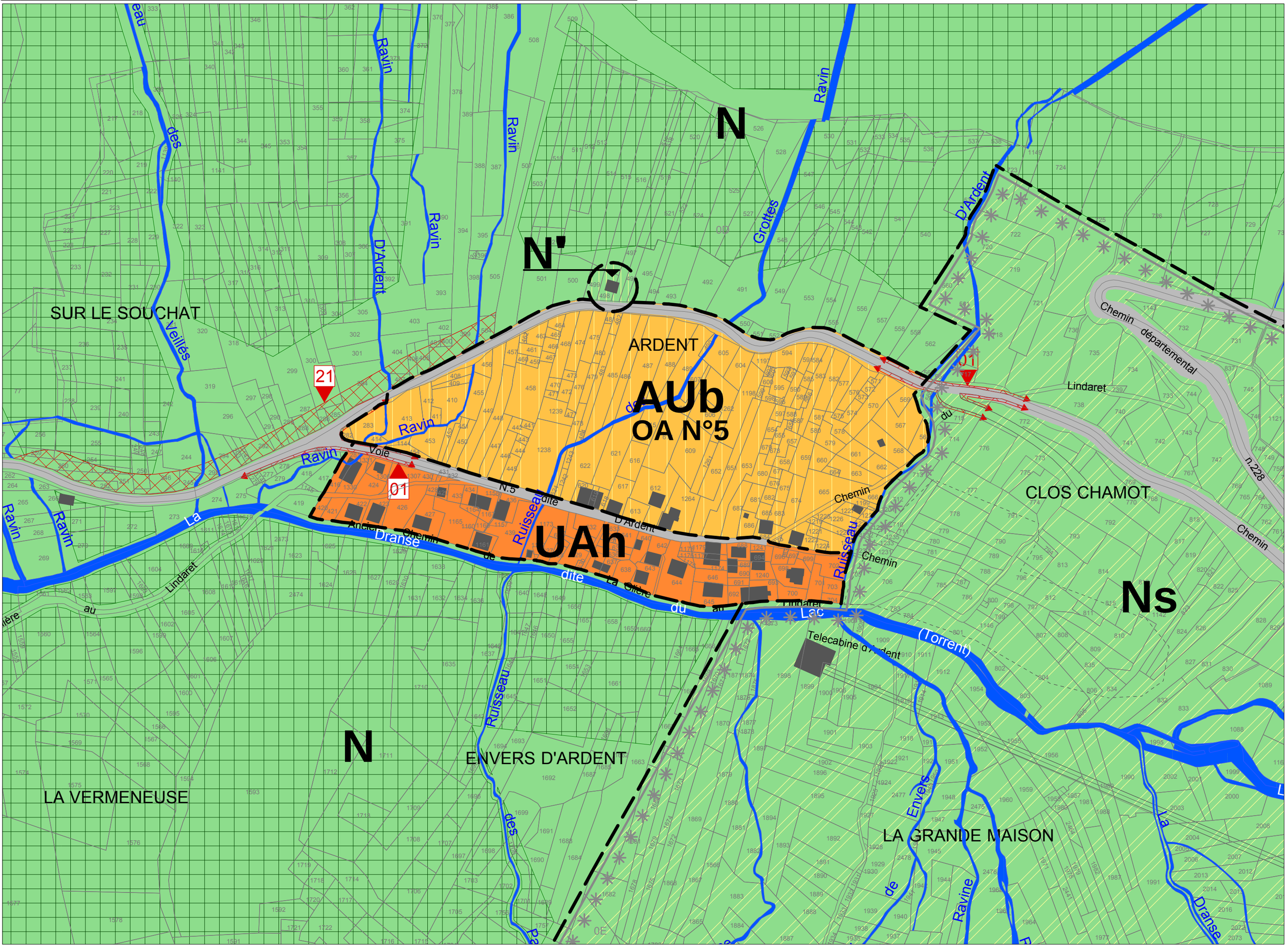

LEGENDE :

Espaces boisés classés art. L 130.1 du code de l'urbanisme

Emplacements réservés pour services publics et installations d'intérêt général

OA N°. Orientation d'aménagement (voir Livret Orientations d'aménagement)

00 Numéro de l'emplacement réservé, (voir Liste des emplacements réservés)

LES ZONES

ZONES URBAINES :

- **UA** Zone dense de centre village
  - **UAh** Zone dense de centre de hameau
  - **UAL** Zone dense du centre des Lindarêts
- **UB** Zone de moyenne densité (habitat individuel, individuel groupé)
- **UE** Zone d'équipements publics ou privés d'intérêt général
- **UX** Zone d'activités

ZONES À VOCATION D'URBANISATION :

- **AU** Zone à urbaniser (stricte)
- **AUa** Zone à urbaniser, densité de centre-village
- **AUb** Zone à urbaniser de moyenne densité (ensembles cohérents)
  - **AUbt** Zone à urbaniser de moyenne densité, dont les conditions de déblocage portent sur les conditions d'accès.
  - **AUbr** Zone à urbaniser de moyenne densité, dont les conditions de déblocage portent sur la totalité.

ZONES NATURELLES :

- **A** Zone agricole
- **N** Zone naturelle et forestière
- **N'** Zone naturelle "gestion de l'existant"
- **N'E** Zone Equipement culturel public (art. L.145.5 du Code de l'Urbanisme)
- **Nc** Zone naturelle de protection des captages d'eau potable
- **Nh** Zone naturelle de protection des zones humides
- **Ns** Zone naturelle dédiée à la pratique du ski et autres activités de sports d'hiver
  - **Nsa** Zone d'accueil des activités, équipements liés à la pratique du ski
  - **Nsl** Zone naturelle à vocation de sports et loisirs

Limite du domaine skiable (art. L.123-1-6° du Code de l'Urbanisme)

Permis de démolir : ***Il est obligatoire pour toutes les zones.***

Droit de préemption urbain : ***Institué par délibération du C.M. en date du 02-05-2006. La totalité des zones U et AU est soumis a régime du D.P.U. (art. 6 de la Loi n° 85729 du 18/07/1985 et art. 9bis de la Loi n° 87557 du 17/07/1987).***

Arrêté préfectoral n° 684/2055 du 27/12/2005 : ***classement de la commune en zone prioritaire dans l'évaluation du risque d'exposition au plomb.***

DOCUMENTS ANNEXES A CONSULTER :
Les documents complets du P.P.R.(Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles) doivent être consultés.
Les plans de périmètres de protection des zones de captage doivent être consultés.

Département de la Haute Savoie

COMMUNE DE MONTRIOND

REVISION N°2 DU P.L.U.
Plan Local d'Urbanisme

PLAN DE ZONAGE

PLAN N° 7 — **LES LINDARETS - HAMEAU**

SEPTEMBRE 2006 — **Ech : 1/2000°**

17-02-1989	APPROBATION	ELABORATION P.O.S.
25-05-1999	APPROBATION	REVISION N°1
14-05-2002	ANNULATION	JUGEMENT TRIBUNAL ADMINISTRATIF
18-09-2006	APPROBATION	REVISION GENERALE N°2

ARCHITECTURE — Pascal GIRARD, Alain VULLIEZ
URBANISME — Architecte Urbaniste DUG - Plasticien en environnement DNBA; Architecte Urbaniste DPLG - Expert cour d'appel de Chambery
PAYSAGISME
ATELIER AXE 35 , Grande Rue 74200 THONON les bains
Tél : 04 50 26 11 87
Fax : 04 50 71 29 14
E-mail : atelier.axe@wanadoo.fr

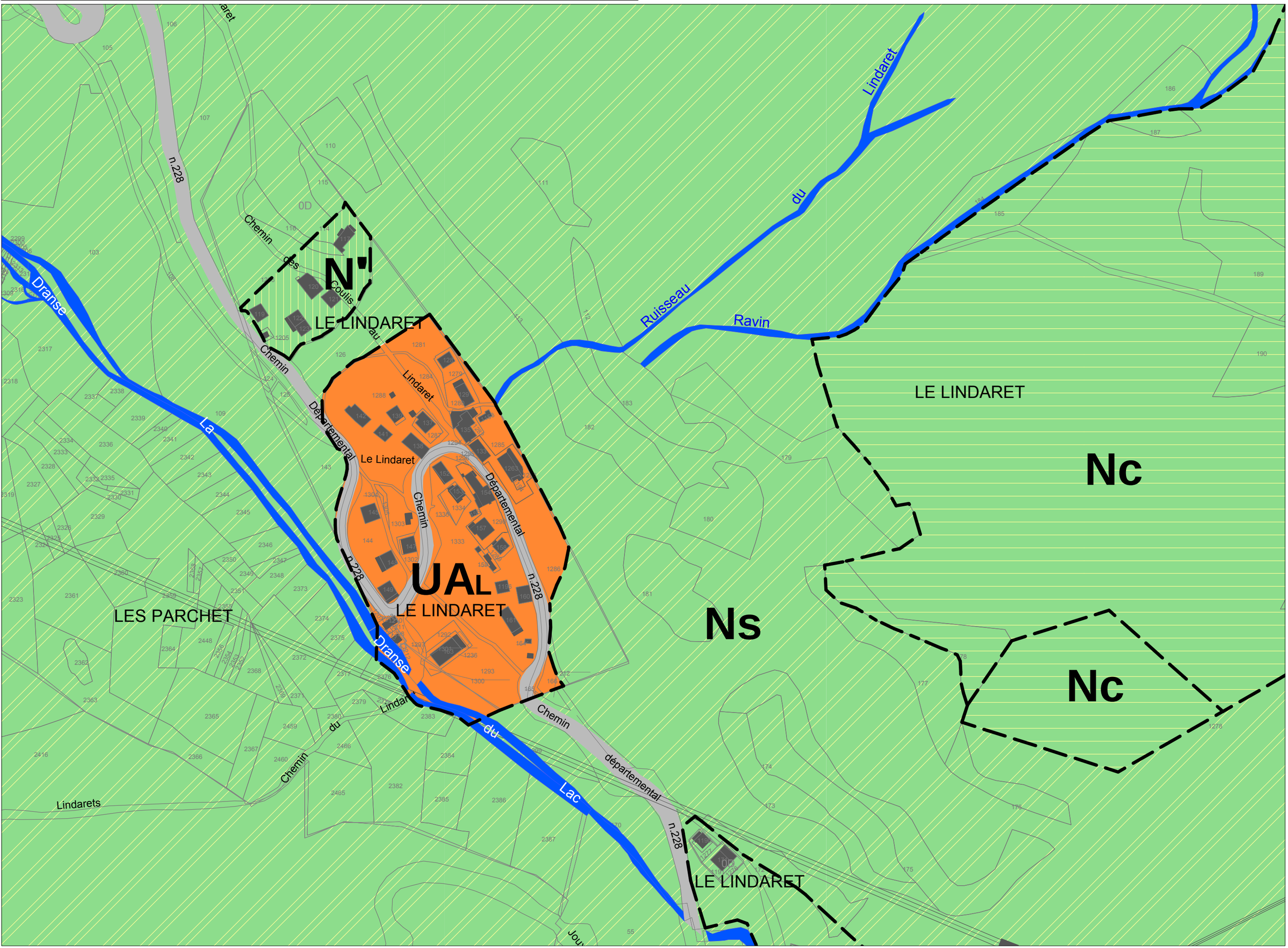

LEGENDE :

Espaces boisés classés art. L 130.1 du code de l'urbanisme

Emplacements réservés pour services publics et installations d'intérêt général

OA N°. Orientation d'aménagement (voir Livret Orientations d'aménagement)

00 Numéro de l'emplacement réservé, (voir Liste des emplacements réservés)

LES ZONES

ZONES URBAINES :

- **UA** Zone dense de centre village
  - **UAh** Zone dense de centre de hameau
  - **UAL** Zone dense du centre des Lindarêts
- **UB** Zone de moyenne densité (habitat individuel, individuel groupé)
- **UE** Zone d'équipements publics ou privés d'intérêt général
- **UX** Zone d'activités

ZONES À VOCATION D'URBANISATION :

- **AU** Zone à urbaniser (stricte)
- **AUa** Zone à urbaniser, densité de centre-village
- **AUb** Zone à urbaniser de moyenne densité (ensembles cohérents)
  - **AUbt** Zone à urbaniser de moyenne densité, dont les conditions de déblocage portent sur les conditions d'accès.
  - **AUbr** Zone à urbaniser de moyenne densité, dont les conditions de déblocage portent sur la totalité.

ZONES NATURELLES :

Limite du domaine skiable (art. L.123-1-6° du Code de l'Urbanisme)

- **A** Zone agricole
- **N** Zone naturelle et forestière
- **N'** Zone naturelle "gestion de l'existant"
- **N'E** Zone Equipement culturel public (art. L.145.5 du Code de l'Urbanisme)
- **Nc** Zone naturelle de protection des captages d'eau potable
- **Nh** Zone naturelle de protection des zones humides
- **Ns** Zone naturelle dédiée à la pratique du ski et autres activités de sports d'hiver
- **Nsa** Zone d'accueil des activités, équipements liés à la pratique du ski
- **Nsl** Zone naturelle à vocation de sports et loisirs

Permis de démolir : ***Il est obligatoire pour toutes les zones.***

Droit de préemption urbain : ***Institué par délibération du C.M. en date du 02-05-2006. La totalité des zones U et AU est soumis a régime du D.P.U. (art. 6 de la Loi n° 85729 du 18/07/1985 et art. 9bis de la Loi n° 87557 du 17/07/1987).***

Arrêté préfectoral n° 684/2055 du 27/12/2005 : ***classement de la commune en zone prioritaire dans l'évaluation du risque d'exposition au plomb.***

DOCUMENTS ANNEXES A CONSULTER :
Les documents complets du P.P.R.(Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles) doivent être consultés.
Les plans de périmètres de protection des zones de captage doivent être consultés.

Département de la Haute Savoie

COMMUNE DE MONTRIOND

REVISION N°2
DU P.L.U.
Plan Local d'Urbanisme

PLAN DE ZONAGE

PLAN N° **8**

LES LINDARETS - LA LECHERETTE

SEPTEMBRE 2006 | **Ech : 1/2000°**

17-02-1989	APPROBATION	ELABORATION P.O.S.
25-05-1999	APPROBATION	REVISION N°1
14-05-2002	ANNULATION	JUGEMENT TRIBUNAL ADMINISTRATIF
18-09-2006	APPROBATION	REVISION GENERALE N°2

ARCHITECTURE — Pascal GIRARD, Alain VULLIEZ — ATELIER AXE

URBANISME — Architecte Urbaniste DUG - Plasticien en environnement DNBA — Architecte Urbaniste DPLG - Expert cour d'appel de Chambery — 35, Grande Rue 74200 THONON les bains

PAYSAGISME — Tél : 04 50 26 11 87 — Fax : 04 50 71 29 14 — E-mail : atelier.axe@wanadoo.fr

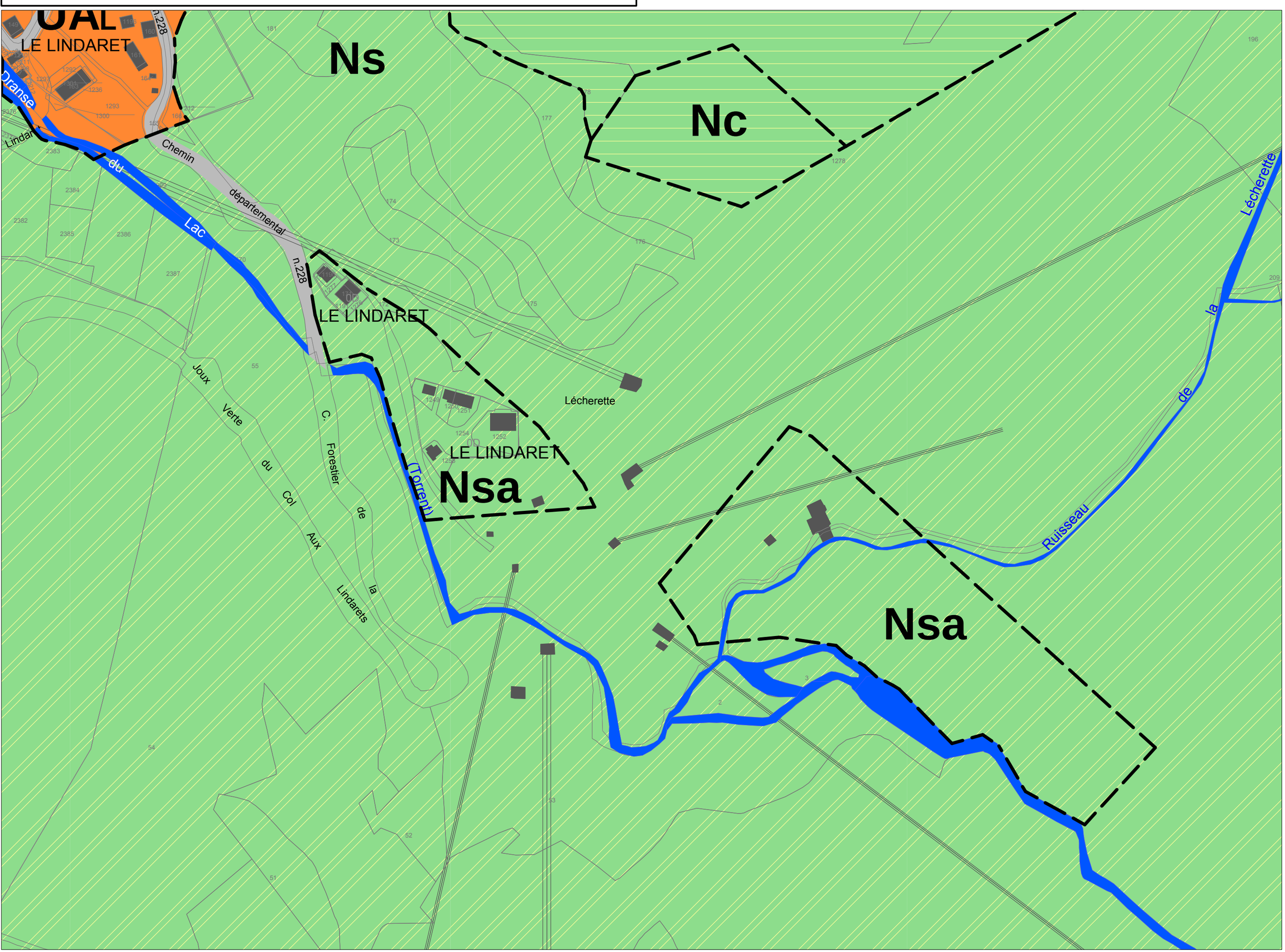

LEGENDE :

Espaces boisés classés art. L 130.1 du code de l'urbanisme

Emplacements réservés pour services publics et installations d'intérêt général

OA N°. Orientation d'aménagement (voir Livret Orientations d'aménagement)

00 Numéro de l'emplacement réservé, (voir Liste des emplacements réservés)

LES ZONES

ZONES URBAINES :

- **UA** Zone dense de centre village
  - **UAh** Zone dense de centre de hameau
  - **UAL** Zone dense du centre des Lindarêts
- **UB** Zone de moyenne densité (habitat individuel, individuel groupé)
- **UE** Zone d'équipements publics ou privés d'intérêt général
- **UX** Zone d'activités

ZONES À VOCATION D'URBANISATION :

- **AU** Zone à urbaniser (stricte)
- **AUa** Zone à urbaniser, densité de centre-village
- **AUb** Zone à urbaniser de moyenne densité (ensembles cohérents)
  - **AUbt** Zone à urbaniser de moyenne densité, dont les conditions de déblocage portent sur les conditions d'accès.
  - **AUbr** Zone à urbaniser de moyenne densité, dont les conditions de déblocage portent sur la totalité.

ZONES NATURELLES :

- **A** Zone agricole
- **N** Zone naturelle et forestière
- **N'** Zone naturelle "gestion de l'existant"
- **N'E** Zone Equipement culturel public (art. L.145.5 du Code de l'Urbanisme)
- **Nc** Zone naturelle de protection des captages d'eau potable
- **Nh** Zone naturelle de protection des zones humides
- **Ns** Zone naturelle dédiée à la pratique du ski et autres activités de sports d'hiver
- **Nsa** Zone d'accueil des activités, équipements liés à la pratique du ski
- **Nsl** Zone naturelle à vocation de sports et loisirs

Limite du domaine skiable (art. L.123-1-6° du Code de l'Urbanisme)

Permis de démolir : ***Il est obligatoire pour toutes les zones.***

Droit de préemption urbain : ***Institué par délibération du C.M. en date du 02-05-2006. La totalité des zones U et AU est soumis a régime du D.P.U. (art. 6 de la Loi n° 85729 du 18/07/1985 et art. 9bis de la Loi n° 87557 du 17/07/1987).***

Arrêté préfectoral n° 684/2055 du 27/12/2005 : ***classement de la commune en zone prioritaire dans l'évaluation du risque d'exposition au plomb.***

DOCUMENTS ANNEXES A CONSULTER :
Les documents complets du P.P.R.(Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles) doivent être consultés.
Les plans de périmètres de protection des zones de captage doivent être consultés.

Département de la Haute Savoie

COMMUNE DE MONTRIOND

REVISION N°2
DU P.L.U.
Plan Local d'Urbanisme

PLAN DE ZONAGE

PLAN N° **9** **LES BROCHAUX**

SEPTEMBRE 2006 **Ech : 1/2000°**

17-02-1989	APPROBATION	ELABORATION P.O.S.
25-05-1999	APPROBATION	REVISION N°1
14-05-2002	ANNULATION	JUGEMENT TRIBUNAL ADMINISTRATIF
18-09-2006	APPROBATION	REVISION GENERALE N°2
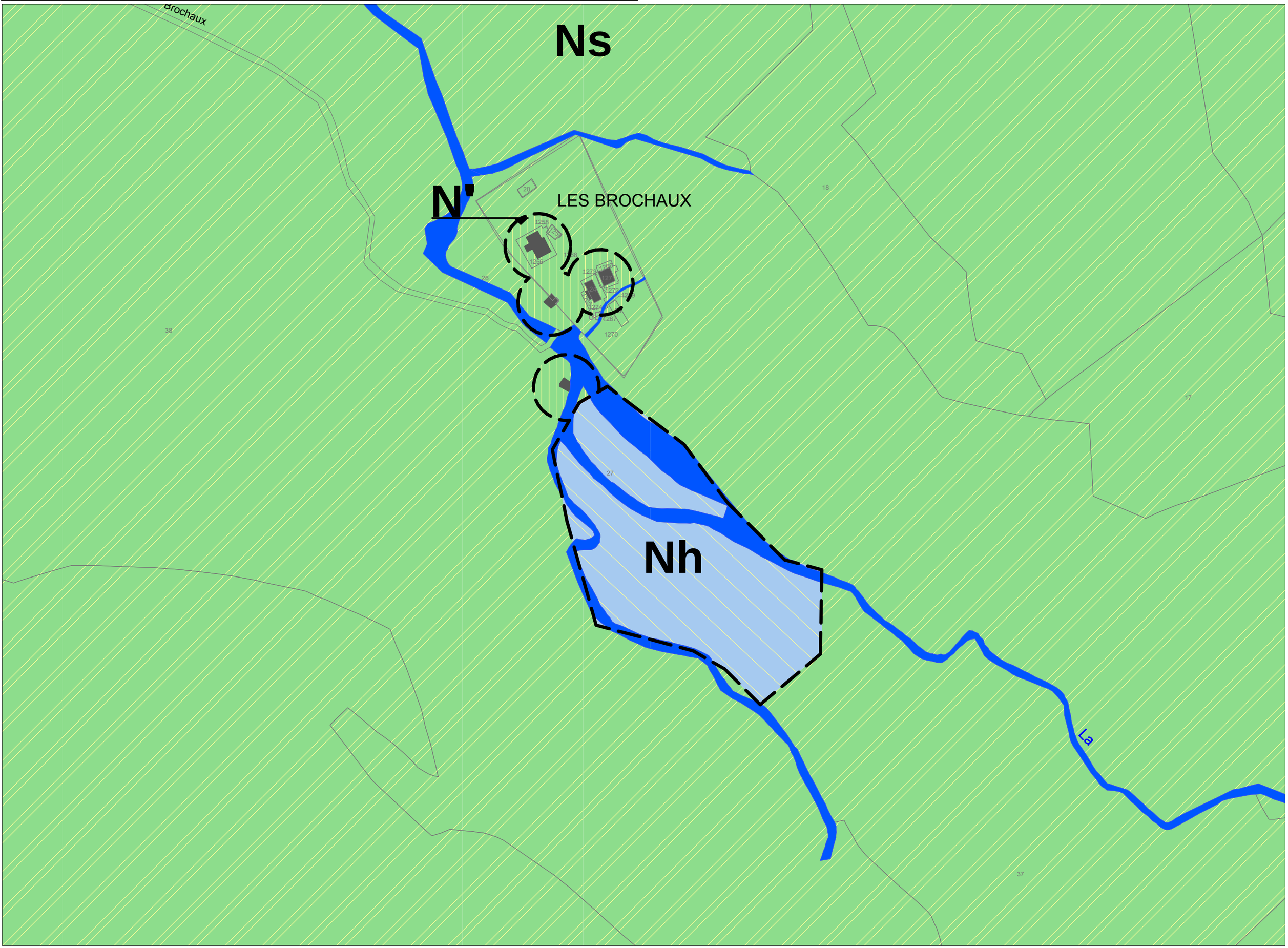
ARCHITECTURE — Pascal GIRARD, Alain VULLIEZ
URBANISME — Architecte Urbaniste DUG - Plasticien en environnement DNBA; Architecte Urbaniste DPLG - Expert cour d'appel de Chambery
PAYSAGISME
ATELIER AXE 35 , Grande Rue 74200 THONON les bains
Tél : 04 50 26 11 87
Fax : 04 50 71 29 14
E-mail : atelier.axe@wanadoo.fr